

ProAction

La Direction gestion du lait applique et coordonne le programme proAction au Québec. Elle effectue les suivis des validations et assure la certification des producteurs. Elle informe les producteurs sur les exigences du programme, que ce soit par des séances de formation, par la mise à jour du site Internet **proaction.quebec** ou par la rédaction d'articles pour la revue *Le producteur de lait québécois*.



Au 31 décembre 2022:
14 agents de validation étaient
accrédités au Québec

Cette année, lors de validations à la ferme:
8 agents de validation ont été supervisés
par Les Producteurs de lait du Québec

Processus de validation

Le cycle de validation se déroule sur deux ans : une validation complète la première année, suivie la deuxième année d'une autodéclaration par formulaire. Afin d'assurer la conformité du processus de certification, un échantillon déterminé au hasard des producteurs ayant soumis un formulaire d'autodéclaration fait l'objet d'une validation à la ferme. Par ailleurs, un nouveau projet-pilote de suivi de la bonne application des mesures correctives dans les fermes a été mis en place en 2022 et devrait se poursuivre en 2023.

Le montant pour la validation à la ferme, assumé par les fonds affectés au programme proAction, est passé de 230 \$ à 240 \$ en 2022.

Gestion des producteurs non certifiés

En avril 2021, les délégués des Producteurs de lait ont résolu de cesser la mise en marché du lait de tout producteur ne détenant pas sa certification au programme proAction le 1^{er} août 2023. La mise en œuvre de cette demande nécessitait des modifications aux conventions de mise en marché du lait (CMML) qui ont été homologuées par la Régie des marchés agricoles et alimentaires le 28 novembre 2022. Pour leur part, les modifications requises au Règlement des producteurs de lait sur le programme proAction^{MD} ont été adoptées par le conseil d'administration en décembre 2022.

Pénalités

Le producteur qui n'est pas titulaire d'un certificat proAction ou celui dont la certification est révoquée en raison d'un manquement aux volets implantés se voient imposer des pénalités, conformément aux CMML. **Au 31 décembre 2022, 29 producteurs n'étaient pas accrédités, comparativement à 27 un an auparavant.**

Agents de validation

Chaque organisation provinciale a la responsabilité d'organiser et de fournir des services pour la certification au programme proAction. Les Producteurs de lait du Québec mandatent Lactanet pour effectuer les validations à la ferme. **En 2022, sept nouveaux agents de validation ont été formés.**

Les Producteurs de lait du Québec s'assurent aussi d'effectuer le suivi des agents de validation en vue de l'obtention et le maintien de leur accréditation par Les Producteurs laitiers du Canada.

Évaluation des animaux par Holstein Canada

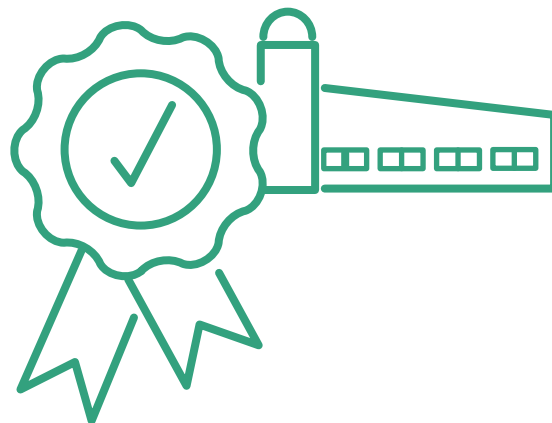
Les Producteurs de lait du Québec ont continué de coopérer avec Holstein Canada pour l'évaluation de l'état de chair, des blessures (jarrets, genoux et cou) et de la boiterie des animaux. Cette évaluation est une exigence du volet bien-être animal et doit être effectuée avant la validation à la ferme. Le fonds affecté au programme proAction couvre les frais pour l'évaluation des animaux réalisée par Holstein Canada.

Service Accompagnement proAction

Lactanet a continué d'offrir le service Accompagnement proAction aux producteurs désirant obtenir du soutien dans la préparation de leur certification. Les Producteurs de lait du Québec assument les frais des deux premières heures de ce service. **En 2022, l'organisation a assumé 912 heures d'accompagnement pour 674 producteurs.**

Audit de tierce partie

En 2022, Les Producteurs de lait du Québec, en tant qu'administrateur provincial du programme proAction, ont fait l'objet d'un processus de vérification par une tierce partie. L'objectif était de vérifier l'efficacité du système d'accréditation et la conformité aux normes des personnes qui appliquent et coordonnent le programme au Québec. Les résultats de l'audit ont confirmé la bonne gestion du programme proAction par l'organisation.



1 799 entreprises ont été visitées pour une validation complète
2 229 entreprises ont soumis une autodéclaration par formulaire

Au 31 décembre 2022:

4 469 entreprises laitières actives détenaient une **certification proAction**. **99 %** des producteurs représentaient **99 %** du volume de lait produit

POURQUOI PROACTION?

Avec le programme proAction, les producteurs de lait s'assurent de répondre aux besoins des acheteurs et évitent les multiples programmes et différents audits à la ferme. ProAction atteste que les producteurs instaurent à la ferme les meilleures pratiques en matière de qualité du lait, de bien-être animal, de salubrité des aliments, de biosécurité, de traçabilité et de protection de l'environnement.

Ce programme de certification est un moyen privilégié pour garantir aux acheteurs et aux consommateurs que tous les efforts sont déployés pour répondre à leurs exigences et pour leur rappeler les normes élevées derrière tout le lait produit au Canada. Cette démarche d'amélioration continue est reconnaissable par le logo de la vache bleue «Lait de qualité» qui indique tout le travail effectué pour adhérer à des normes élevées en matière de production et de qualité du lait. Cette image rappelle la contribution des producteurs de lait à assurer un avenir sain et durable, tout en faisant appel à la solidarité des consommateurs à encourager les producteurs de lait d'ici.



MC